



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le bien-être des animaux aquatiques en aquaculture

Question écrite n° 34843

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le bien-être des animaux aquatiques en aquaculture. Il est très courant que les animaux aquatiques d'élevage soient exclus du discours sur le bien-être animal, alors que les connaissances scientifiques établissent clairement que ces animaux ont une capacité de souffrance similaire à celle des animaux terrestres. C'est pourquoi les animaux aquatiques d'élevage doivent faire l'objet de la même considération que les autres animaux d'élevage, notamment avec une approche de l'aquaculture fondée sur le bien-être animal et qui doit tenir compte de chaque étape de la vie des animaux élevés, de sa naissance à son abattage, avec une réglementation spécifique aux espèces aquatiques aux différents stades de leur vie et de leur détention. Cette méthode pourrait être fondée sur 5 piliers, comme le recommande l'*Aquatic life institute*. Premièrement, il faudrait qu'ils puissent évoluer dans un environnement enrichi qui répondrait aux besoins de l'espèce. Deuxièmement, l'alimentation donnée en élevage doit être adaptée. Troisièmement, l'espace de vie des animaux aquatiques doit être d'une densité suffisante. Quatrièmement, l'eau doit être de qualité. Et cinquièmement, l'abattage doit se faire après étourdissement dans un délai rapide afin que l'animal ne puisse pas reprendre connaissance. Ce type de protocole qui pourrait être mis en place dans les élevages représenterait une avancée importante en faveur du bien-être animal pour les espèces aquatiques. Aussi, elle souhaiterait savoir ce qu'entend faire le Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34843

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9155

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)